

STAGE PATRIMONIAL DE SPECIALITE

5 MOIS

L'élève conservateur passe cinq mois dans un établissement ou service correspondant à sa spécialité patrimoniale : service régional ou territorial d'archéologie, service d'archives, service régional de l'Inventaire, conservation régionale des monuments historiques, musée ou muséum.

Ce stage a pour objectif de préparer l'élève conservateur à ses futures fonctions en lui faisant découvrir, aux côtés de son chef de stage, tous les aspects du métier. Le stagiaire se voit confier un ou plusieurs travaux scientifiques dont il a la responsabilité. Il a ainsi l'occasion d'expérimenter l'interaction entre les aspects scientifiques de son métier et ses responsabilités administratives, tout en s'exerçant aux réalités concrètes et humaines de ses futures fonctions.

Cf. Enseignements de spécialité métier

VALIDATION DU STAGE

Note donnée par le chef de stage de spécialité / Coef 4

La note et l'appréciation doivent permettre de juger des qualités professionnelles et personnelles du stagiaire et prennent en compte le stage dans sa globalité (y compris le travail scientifique demandé).

Rapport de stage / Coef 0,75 / Noté par la direction des études

Ce rapport de dix pages doit permettre de voir comment le stagiaire conçoit les missions, l'intérêt et les difficultés de son futur métier. Ce regard personnel concerne aussi bien les aspects scientifiques qu'administratifs et financiers, ceux liés à la gestion des ressources humaines, sans oublier les questions de relations avec les partenaires de l'institution (élus, services versants, collectionneurs, etc.). Figurent en annexe du rapport de stage les notes de synthèse élaborées par ailleurs pour la validation des enseignements de Droit de patrimoine, Economie du patrimoine, Gestion publique et Conservation préventive s'appuyant sur le stage de spécialité.

Rapport Egalité des chances / Coef 0,25 / Noté par la direction des études

Ce rapport d'une dizaine de pages doit présenter le projet monté par le stagiaire en direction d'un public jeune, socialement défavorisé. Il doit être présenté indépendamment du rapport de stage.

Travail scientifique / Noté par le rapporteur auprès du jury de sortie / Coef 2

Un exemplaire du travail scientifique doit être remis par le stagiaire au chef de stage afin qu'il puisse apprécier la qualité du travail scientifique effectué.